

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**Séance du 15 mai 2019**

**Date de la convocation : 9 mai 2019**  
**Nombre de conseillers en exercice : 51**

**Etaient Présents :**

M. Thierry KOVACS, Président  
M. Gérard BANCHET, M. Frédéric BELMONTE, M. Manuel BELMONTE, M. Claude BOSIO, M. Lucien BRUYAS, M. Bernard CATELON, Mme Michèle CEDRIN, M. Pascal CHAUMARTIN, M. Alain CLERC, Mme Thérèse COROMPT, M. Jean-Yves CURTAUD, M. Patrick CURTAUD, Mme Alexandra DERUAZ-PEPIN, Mme Michèle DESESTRET-FOURNET, Mme Annie DUTRON, Mme Martine FAÏTA, M. Pascal GERIN, Mme Lucette GIRARDON-TOURNIER, Mme Annick GUICHARD, M. Christian JANIN, Mme Marie-Pierre JAUD-SONNERAT, Mme Christiane JURY, Mme Laurence LEMAITRE, M. Bernard LINAGE, M. Guy MARTINET, M. André MASSE, M. Jean-François MERLE, Mme Marielle MOREL, Mme Virginie OSTOJIC, M. Daniel PARAIRE, M. René PASINI, Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Stéphane PLANTIER, M. Isidore POLO, M. Thierry QUINTARD, M. Adrien RUBAGOTTI, Mme Maryline SILVESTRE, M. Jacques THOIZET, M. Michel THOMMES, Mme Blandine VIDOR.

**Ont donné pouvoir** : M. Christophe BOUVIER à M. René PASINI, M. Christophe CHARLES à Mme Marielle MOREL, Mme Marie-Carmen CONESA à M. Jean-Yves CURTAUD, Mme Claire EL BOUKILIMALLEIN à M. Jacques THOIZET, M. Sylvain LAIGNEL à M. Christian JANIN, M. Gérard LAMBERT à M. Alain CLERC, M. Jean-André THOMASSY à Mme Martine FAÏTA.

**Absent suppléé** : M. Bernard LOUIS représenté par son suppléant Mme Virginie COUCHOUD.

**Absents excusés** : M. Max KECHICHIAN, Mme Hermine PRIVAS.

**Secrétaire de séance** : M. Bernard LINAGE.

---

**OBJET** : **AMENAGEMENT DU TERRITOIRE** : Création d'un demi-échangeur sur l'A7 au Sud de Vienne: convention de financement

**Rapporteur** : Thierry KOVACS

**NOTE DE SYNTHÈSE**

Il est rappelé que la création d'un demi-échangeur sur l'autoroute A7 au Sud de Vienne, identifiée comme une solution pour réduire entre autre le trafic de transit Sud-Nord sur notre territoire, est inscrite dans le plan d'action du Plan de Déplacements Urbains de l'Agglomération.

L'aménagement permettra :

- d'offrir un accès direct à Lyon par l'autoroute aux habitants des communes du sud de Vienne Condrieu Agglomération et du nord du pays roussillonnais, communes dont la population a fortement augmenté ces dernières années
- de soulager du trafic de transit la RN7 dans la traversée de Vienne et de Reventin-Vaugris (montée des Grands Pavés), sur le pont barrage de Vaugris et dans la traversée de Verenay, secteurs embouteillés et accidentogènes

- d'améliorer les conditions de sécurité sur l'autoroute A7 en désengorgeant le demi-échangeur de Verenay/Ampuis.

Vinci Autoroutes a été chargé par l'Etat de la maîtrise d'ouvrage de l'opération.

L'opération consistera en la création du complément du demi-diffuseur existant de Vienne Sud (n°11) se situant au PR8 de l'autoroute A7, à hauteur de la barrière pleine voie actuelle de Vienne/Reventin, sur la commune de Reventin-Vaugris.

En effet, au regard des résultats de la concertation publique et de l'analyse multicritères, le comité de pilotage du projet composé de l'Etat, de Vinci autoroutes et des collectivités locales a décidé à la majorité de choisir la variante centre et plus précisément la sous-variante centre compacte pour l'implantation du demi-échangeur.

Le Conseil communautaire de ViennAgglo, lors de sa séance du 2 février 2017, a acté le choix du comité de pilotage et approuvé le plan de financement de l'opération.

Un protocole d'accord relatif au financement a ainsi été signé le 5 septembre 2017 entre l'Etat d'une part, et la Région Auvergne-Rhône-Alpes, le Département de l'Isère et ViennAgglo d'autre part, avec un financement respectif de 50%, 20%, 20% et 10%.

Il convient désormais de signer une convention de financement, entre la société ASF (groupe Vinci Autoroutes), la Région Auvergne-Rhône-Alpes, le Département de l'Isère et Vienne Condrieu Agglomération, définissant les engagements réciproques des parties concernant les modalités de financement, de construction, d'entretien et d'exploitation du demi-échangeur.

Cette convention de financement jointe en annexe est conforme dans ses modalités financières aux engagements précédemment pris dans le cadre du protocole d'accord.

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le plan d'action du Plan de Déplacements Urbains (PDU) 2012-2017,

**VU** la délibération n°15-242 du Conseil communautaire de ViennAgglo du 17 décembre 2015 autorisant la signature d'une convention de cofinancement avec le Département de l'Isère pour la réalisation d'une mission d'étude et d'expertise,

**VU** la délibération n°17-13 du Conseil communautaire de ViennAgglo du 2 février 2017 actant le choix du comité de pilotage de la sous-variante centre compacte et approuvant le plan de financement du projet,

**VU** le protocole d'accord relatif au financement signé le 5 septembre 2017,

**VU** le projet d'agglomération,

**VU** l'avis du Bureau Communautaire de ce jour,

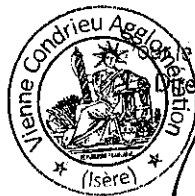
**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, **A LA MAJORITE (1 voix contre et 6 abstentions)**

**APPROUVE** les termes de la convention de financement relative au projet de demi-échangeur sur l'A7 au Sud de Vienne, entre la société ASF, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, le Département de l'Isère et Vienne Condrieu Agglomération.

**AUTORISE** Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer la convention précitée et tous documents afférents à la présente délibération.

**Conseil Communautaire du 15 mai 2019**

Le Président certifie que la présente délibération  
a été reçue par la Sous-Préfecture le **20 MAI 2019**  
et a été publiée le **20 MAI 2019**



Président et par délégation,  
Directeur Général des Services

*Claude Bour*  
Claude BOUR



Pour extrait certifié conforme  
Le Président,

*Thierry Kovacs*  
Thierry KOVACS

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat*

